



Avons-nous le droit de fumer dans une amicale, loi 1901 ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 17 mars 2008

Avons-nous le droit de fumer dans une amicale, loi 1901, où se trouvent des associés ; les joueurs de foot s'y rencontrent ainsi que les enfants ?

Réponse :

L'interdiction de fumer s'applique à tous les lieux qui accueillent du public, notamment aux associations, dès l'instant où ils sont couverts et fermés ou qu'ils constituent des lieux de travail.